

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	6 avril 2018
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	77
N° identifiant	2018-0004

Titre	1776 - Promotion du tourisme - Signalisation touristique sur la partie sud de l'autoroute A10
-------	---

Rapporteur(s)	M. Claude EIDELSTEIN
Date de la convocation	16/03/2018

--	--

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mmes Coralie BREUILLE et Diane GUERINEAU

PJ.	Convention financière ASF
-----	---------------------------

Membres en exercice	91	
Quorum		

--	--

Présents	64	M. Alain CLAEYS - Président M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GERARD - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - Mme Joëlle PELTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires Mme Catherine TEXEREAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN les conseillers communautaires suppléants
----------	----	---

Absents	13	M. Guy ANDRAULT - M. Francis CHALARD - M. Jérôme NEVEUX - M. Fredy POIRIER Membres du bureau Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - Mme Catherine FORESTIER - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Jean-François JOLIVET - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	----	--

Mandats	14	Mandants	Mandataires
		M. François BLANCHARD	Mme Marie-Thérèse PINTUREAU
		M. Jean-Louis CHARDONNEAU	M. Gérard SOL
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Nicole BORDES
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. El Mustapha BELGSIR
		M. René GIBAULT	M. Michel FRANÇOIS
		Mme Pascale GUITTET	M. Claude EIDELSTEIN
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Gérard HERBERT	M. Gérard DELIS
		M. Yves JEAN	Mme Francette MORCEAU
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Patricia PERSICO	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		M. Edouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Jean-Claude BOUTET
		Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX	Mme Peggy TOMASINI

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°144 à 145, la n°1 à 2, la n°101, la n°3 à 67, la n°142 à 143, la n°146, la n°68 à 100 et la n°102 à 141.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	02-Commission attractivité
Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Entreprises - Tourisme - Agriculture

En 2013, le Département de la Vienne avait sollicité la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF), afin de rénover la signalisation d'animation culturelle et touristique sur la partie sud de l'autoroute A10 (sud de l'échangeur n°30 – Poitiers Sud).

En 2014, la Préfecture de l'ex-région Poitou-Charentes a demandé à ASF d'organiser la phase de concertation auprès de toutes les instances administratives (Direction Départementale des Territoires, Architecte des bâtiments de France, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie...) afin de recueillir leurs avis sur les projets d'implantation de panneaux avant la transmission du dossier pour aval à la Préfecture de Région.

Cette dernière, par courrier du 8 juin 2017, a validé les 4 panneaux suivants situés sur le territoire de la nouvelle Communauté urbaine de Grand Poitiers:

- dans le sens Paris/Bordeaux : Lusignan (Cité de la Fée Mélusine) et Sanxay,
- dans le sens Bordeaux/Paris : Chauvigny et Poitiers.

Afin de mener à bien cette opération qui nécessite une étude, une conception graphique sur fond sépia, la fourniture et la pose des panneaux et la mise en place de protection pour les travaux, la société ASF a réalisé une consultation. Trois appels d'offres ont été lancés :

- l'infographie, pour laquelle le coût de création de chaque visuel s'élève à 3 168 € TTC par panneau,
- la fourniture et la pose des panneaux dont le coût s'élève à 11 024 € TTC par panneau,
- les frais d'étude, de maîtrise d'œuvre et de protection pour la réalisation des travaux dont le coût est de 5 400 € TTC et sera pris en charge par ASF.

La société ASF a proposé au Département de la Vienne dans le cadre de sa mission de coordination de la signalisation touristique à l'échelon départemental d'assurer une prise en charge partielle de cette signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A10.

L'infographie, la fourniture et la pose des panneaux restent à la charge des collectivités concernées que sont le Département et la Communauté urbaine de Grand Poitiers, soit un coût de 14 192 € par panneau.

Le Département a adopté dans sa séance du 16 novembre 2017 le principe d'une participation financière à hauteur de 50 % du coût TTC de chaque panneau sous réserve d'un engagement réciproque des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le coût restant à la charge de Grand Poitiers Communauté urbaine concerne l'infographie, la fourniture et la pose de 4 panneaux soit, selon les devis fournis par ASF, un montant estimé de 56 768 € TTC. Avec la partici-

pation à hauteur de 50 % du département, le reste à charge final pour Grand Poitiers Communauté urbaine serait de 28 384 €.

Les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont inscrits à l'imputation budgétaire suivante : 95/20421/1776/2200

Il est proposé au Conseil Communautaire,

- de donner son accord à la réalisation du projet,
- de donner son accord de financement du reste à charge,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention financière annexée précisant les engagements d'ASF et de Grand Poitiers pour la mise en œuvre du projet.

POUR	76	
CONTRE	2	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	13 avril 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 avril 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180406- lmc179615-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

Entre d'une part,

GRAND POITIERS Communauté urbaine, représentée par Alain CLAEYS, Président, ou son représentant, autorisé par délibération n°2017- 004 en date du 6 avril 2018, Hôtel de ville, CS 10 569, 86 021 Poitiers Cedex.

Et d'autre part,

AUTOROUTE SUD FRANCE (ASF) – Direction Régionale Ouest-Atlantique, inscrit au SIRET sous le numéro « 572 139 996 », dont le siège social se situe 12 RUE LOUIS BLERIOT CS 30035 92506 RUEIL-MALMAISON CEDEX 9, représentée par Nicolas DURVAUX, Directeur Régional

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

PREAMBULE

En 2014, la Préfecture de l'ex région Poitou-Charentes a demandé à ASF Groupe Vinci d'organiser la phase de concertation auprès de toutes les instances administratives (Direction Départementale des Territoires, Architecte des bâtiments de France, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie...) afin de recueillir leurs avis sur les projets d'implantation de panneaux d'animation culturelle et touristique sur la partie sud de l'autoroute A10 avant la transmission du dossier pour aval à la Préfecture de Région.

Cette dernière, par courrier du 8 juin 2017, a validé les 4 panneaux suivants situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Grand Poitiers

- dans le sens Paris/Bordeaux : Lusignan (Cité de la Fée Mélusine) et Sanxay,
- dans le sens Bordeaux/Paris : Chauvigny et Poitiers.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention définit les conditions financières entre d'une part, GRAND POITIERS, et d'autre part, la société ASF pour la réalisation de travaux de signalisation d'animation culturelle et touristique sur la partie sud de l'autoroute A10 (sud de l'échangeur n°30 – Poitiers Sud).

Grand Poitiers est concerné par les panneaux signalant, dans le sens Paris/Bordeaux, les sites touristiques de Lusignan et de Sanxay, et dans le sens Bordeaux/Paris ceux de Chauvigny et de Poitiers.

ARTICLE 2 **PARTENARIAT FINANCIER**

La société ASF a proposé au Département de la Vienne dans le cadre de sa mission de coordination de la signalisation touristique à l'échelon départemental d'assurer une prise en charge partielle de cette signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A10.

L'infographie, la fourniture et la pose des panneaux restent à la charge des collectivités concernées que sont le Département et la Communauté urbaine de Grand Poitiers pour les panneaux de Poitiers, Lusignan, Sanxay et Chauvigny.

Le Département a adopté le 16 novembre 2017 un engagement de principe pour chaque panneau à hauteur de 50 % du coût TTC sous réserve d'un engagement réciproque des établissements publics de coopération intercommunale concernés par ces panneaux.

ARTICLE 3 **ENGAGEMENTS D'ASF**

Cette opération nécessite une étude, une conception graphique sur fond sépia, la fourniture et la pose des panneaux et la mise en place de protections pour les travaux.

La société ASF a réalisé une consultation. Trois appels d'offres ont été lancés :

- l'infographie, pour laquelle le coût de création de chaque visuel s'élève à 3 168 € TTC par panneau,
- la fourniture et la pose des panneaux dont le coût s'élève à 11 024 € TTC par panneau,
- les frais d'étude, de maîtrise d'œuvre et de protection pour la réalisation des travaux dont le coût est de 5 400 € TTC et qui seront pris en charge par ASF.

ARTICLE 4 **ENGAGEMENTS FINANCIERS DE GRAND POITIERS**

Le coût restant à la charge de Grand Poitiers concerne l'infographie, la fourniture et la pose de 4 panneaux soit, selon les devis fournis par ASF un montant estimé de 56 768 € TTC. Avec la participation à hauteur de 50% du département, le reste à charge final pour Grand Poitiers serait de 28 384 €.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Cette subvention d'équipement de Grand Poitiers à ASF fera l'objet d'un versement distinct à l'issue de chacune des phases suivantes :

Phase 1 :infographie ,

Phase 2 : fourniture et pose de panneaux proportionnellement aux disponibilités budgétaires de Grand Poitiers,
Phase 3 : fourniture et pose des panneaux restants.

Chaque versement sera effectué sur présentation d'une facture relative à l'opération prévue à l'article 1 selon les engagements d'ASF mentionnés à l'article 3.

ARTICLE 6 : ABROGATION

La précédente convention avec ASF concernant l'installation d'une signalisation d'animation de Poitiers sur l'autoroute A10 dans le sens Bordeaux/Poitiers, délibération n°2016-208 en date du 24 juin 2016, est abrogée à compter de la notification de la présente convention.

ARTICLE 7 : VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention engage les parties dans tous leurs droits et obligations.

Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal Administratif de Poitiers.

ARTICLE 8 : RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de non présentation des documents cités aux articles 3 et 5 de la présente convention.
- En cas de non réalisation des prestations

Fait à Poitiers,
Le

Pour Grand Poitiers
Le Vice-Président

René GIBAULT

Pour ,
Le Directeur Régional

Nicolas DURVAUX



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire

ASF

Domiciliation
SG NIORT (01520)
38 RUE RICARD
79028 NIORT

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	01520	00025155825	21

IBAN : FR76 3000 3015 2000 0251 5582 521

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP